



# 1 NAISSANCE 1 ARBRE



SEINE-MARITIME  
- LE DÉPARTEMENT -



# 1 NAISSANCE 1 ARBRE



**Le Département propose de rembourser l'achat d'un arbre pour célébrer l'arrivée d'un enfant, au cours de sa première année.**

Rendez-vous chez un pépiniériste de la Seine-Maritime pour choisir un arbre parmi 12 essences.

## LA DÉMARCHE

- 1 Demander au pépiniériste une facture avec le nom de l'arbre acheté
- 2 Remplir le formulaire sur [www.seinemaritime.fr/1naissance1arbre](http://www.seinemaritime.fr/1naissance1arbre)

### Fournir les pièces suivantes :

- ▶ L'extrait d'acte de naissance de l'enfant ou une copie du livret de famille ou une copie du jugement d'adoption
- ▶ La pièce d'identité du demandeur
- ▶ Un justificatif de domicile en Seine-Maritime
- ▶ Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- ▶ La facture d'achat de l'arbre

Vous recevrez un virement vous remboursant le prix d'achat de l'arbre jusqu'à un maximum de 40€.

## CONSEILS DE PLANTATIONS

- ▶ La meilleure période pour planter un arbre ?  
Entre fin novembre et fin mars.
- ▶ Une astuce ?  
Planter au moins à 2 mètres des habitations et des clôtures.



SEINE-MARITIME  
- LE DÉPARTEMENT -